

Tabelle

Saint-Hyacinthe, le 29 septembre 2010

REÇU

1 - OCT. 2010

SERVICE  
de L'Urbanisme

Madame Nadia Rousseau  
Directrice – Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Hyacinthe  
Ville de Saint-Hyacinthe  
955, rue Morison  
Saint-Hyacinthe, (Québec) J2S 8T7

**Objet :** Changement de zonage

Madame Rousseau,

La présente a pour but d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'obtenir une modification au règlement de zonage affectant notre terrain (voir identification sur plan ci-annexé). Ce terrain est actuellement zoné résidentiel multi-familial. Nous aimerions faire modifier le règlement afin de pouvoir utiliser cet espace pour en faire un stationnement pour desservir notre immeuble du 2710 Rue Bachand et c'est à cette fin que notre terrain a été conservé vacant.

À titre de propriétaire de l'immeuble situé au 2710 Rue Bachand à Saint-Hyacinthe, nous avons demandé une étude portant sur la qualité du stationnement étagé situé derrière l'immeuble en question et réservé à l'usage de nos locataires et de leur clientèle. Cette étude ayant révélé des problèmes et la réfection ou reconstruction du stationnement entraînant des coûts astronomiques, nous désirons prendre des moyens alternatifs. En conséquence, la destruction de ce dernier est envisagée. Depuis un certain temps déjà, afin d'éviter l'encombrement des rues avoisinantes et d'assurer la sécurité des habitants et visiteurs du quartier, nous avons utilisé notre terrain vacant à titre de stationnement temporaire. Nous désirons maintenant légaliser la situation et une autorisation en ce sens nous laisserait la possibilité de procéder à un agrandissement éventuel de l'immeuble situé au 2710 Rue Bachand le jour où les besoins seront présents (notre terrain a été conservé vacant pour ces raisons).

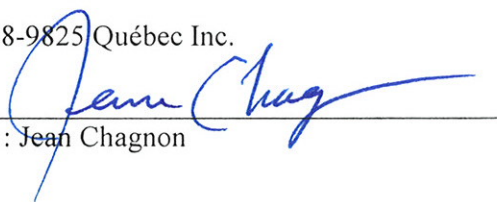
À titre indicatif, ce terrain vacant, déjà doté de toutes les infrastructures nécessaires à un stationnement (éclairage, etc...) est également utilisé par les visiteurs de l'OTJ Notre-Dame hors des heures de bureau et les fins de semaine. C'est avec grand plaisir que nous continuerions de mettre le stationnement à la disposition des utilisateurs de l'OTJ hors des heures de bureaux normales de nos locataires.

Pour ce faire, nous requérons votre collaboration afin de nous indiquer la marche à suivre pour l'obtention de la modification nécessaire au règlement de zonage ainsi que pour intervenir favorablement à notre projet auprès des gens concernés.

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer moi, Jean Chagnon, ou Manon Lamothe au (450) 773-2424.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame Rousseau, nos salutations distinguées.

2968-9825 Québec Inc.

  
Par : Jean Chagnon

